



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Comité interministériel
du handicap**

2023

Cahier des charges pour une formation de référents de l'intervention par les pairs

Ce document a été élaboré par un groupe de travail coordonné dans le cadre de la démarche EPOp, sous l'égide du Secrétariat général du Comité Interministériel du Handicap.



Préambule

Ce document a été élaboré par les membres du groupe de travail « Formation » de la démarche EPoP (Empowerment et Participation of persons with disability) coordonné par l'équipe ressource nationale EPoP.

Il est à destination de tous ceux qui souhaitent développer des formations pour les professionnels, futurs référents de l'intervention par les pairs.

Il est le résultat des apports des différents acteurs du groupe de travail et du croisement des retours d'expérience des formations dispensées auprès de référents de l'intervention par les pairs au sein de la démarche EPoP.

Dans la continuité du cahier des charges de la formation des intervenants pairs, issu d'un groupe de travail coordonné par le Secrétariat général du comité interministériel du handicap (SG-CIH), celui-ci vient accompagner le déploiement des interventions des pairs, car il est essentiel de sensibiliser et former les professionnels des organisations qui demain, feront appel à eux.

Cahier des charges :

Les principes de base pour développer la formation des référents de l'intervention par les pairs

Ce cahier des charges a été établi dans le cadre de la démarche EPoP afin de développer des formations pour les référents de l'intervention par les pairs. En particulier, il pourra être adapté pour pouvoir s'inscrire dans des démarches plus larges :

- *Visant le déploiement de l'intervention des pairs et conjuguant ainsi la formation des pairs et celle des professionnels des structures et organisations qui vont les mobiliser ;*
- *Ayant une approche transversale à la mobilisation des savoirs expérientiels dans tout contexte¹, en lien avec les groupes de pairs auto-organisés et au-delà du seul périmètre du handicap.*

I. Définition des enjeux

Les politiques publiques en direction des personnes en situation de handicap sont marquées aujourd'hui par deux objectifs complémentaires – l'accessibilité croissante de l'environnement (au sens large du terme) et le renforcement de la participation des personnes en situation de handicap, les deux devant être au service de l'autonomie des personnes, de l'évolution des accompagnements pour viser le plein l'exercice de l'ensemble des droits fondamentaux en accord avec la Convention internationale des droits des personnes handicapées.

La transformation sociétale implique un changement de posture à tous les niveaux :

- Des personnes elles-mêmes qui peuvent encore être dans des logiques d'autocensure par rapport à leurs capacités et aspirations;
- De leurs proches qui ont des appréhensions par rapport aux différents domaines du droit commun (école, travail, logement, etc.) et qui n'ont pas appris à identifier les ressources mobilisables pour y faire face;
- Des professionnels de l'accompagnement qui doivent faire évoluer leurs pratiques et postures à partir des capacités et des aspirations des personnes dans le strict respect des droits fondamentaux;
- Des professionnels de tout domaine qui peuvent se sentir démunis face aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Pour opérer de telles transformations, l'un des enjeux majeurs est de mobiliser davantage les savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap, en cohérence avec les dynamiques constatées dans d'autres champs de politiques publiques :

- Sensibilisation sur le respect des droits fondamentaux des personnes par les personnes pour qui ces droits sont menacés;
- Reconnaissance de la place des savoirs expérientiels dans la définition du travail social;
- Réaffirmation du rôle des usagers du système de santé;
- Dynamique de renforcement de la participation et émergence du travail pair (une des formes de l'intervention par les pairs) dans le champ de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté;
- Essor de la figure de médiateur santé pair (une autre des formes de l'intervention par les pairs) dans le domaine de la santé mentale;
- Développement des pratiques de « design de services » centrées sur l'expérience

¹ Tels que les secteurs social, médico-social et sanitaire, les centres de formation en travail social, les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, les services et organismes de l'emploi, du logement des sports et de loisirs, les entreprises, les collectivités territoriales, les établissements recevant du public...

utilisateur dans des politiques publiques (ex. : MDPH Gironde, mise en accessibilité des courriers à destination des personnes, Communauté 360 de la Somme, mise en accessibilité du site internet, etc.).

Les savoirs expérientiels d'une personne sont issus du vécu de sa situation particulière – de handicap par exemple - de son expérience, de son parcours, des solutions identifiées pour franchir les étapes de la vie, de sa connaissance des services d'aide et d'accompagnement d'un territoire, ainsi que des répercussions de cette situation sur sa vie personnelle et celle de ses proches².

Pour les personnes en situation de handicap, la prise en compte des savoirs expérientiels a été portée par beaucoup et depuis longtemps et une confirmation est arrivée avec l'axe 3 de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » avec un choix affirmé de développer l'intervention des pairs dans le cadre de formations, de démarches auprès des MDPH et dans les structures d'accompagnement. Elle est également soutenue par la Stratégie nationale autisme et la Feuille de route Santé mentale et psychiatrie.

Cette intervention accrue des personnes en situation de handicap a vocation à faire valoir les capacités et compétences dont ils disposent qu'ils peuvent mettre à disposition des professionnels et des personnes concernées. Les pairs contribuent ainsi à ce que les personnes en situation de handicap se positionnent de manière plus active et affirmée face à leurs proches, à leurs accompagnants professionnels...

L'exercice en tant que pair peut se faire dans des cadres divers : interventions en tant que prestataire indépendant, intégration au sein d'une équipe en tant que salarié, intervention en tant que bénévole, ou encore en mission d'intérim... Enfin, les objectifs de l'intervention varient selon le contexte et la forme d'exercice : en individuel auprès d'une ou plusieurs personnes en situation de handicap, avec un groupe de personnes en situation de handicap, de la formation ou de la sensibilisation auprès d'élèves, d'étudiants et de futurs professionnels (du travail social, du sanitaire, de l'entreprise, etc.), de la consultance auprès de familles et professionnels, de la participation à l'élaboration de politiques publiques, de l'expertise d'usage afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité universelle de biens ou de services, de la représentation pour porter le point de vue des personnes en situation de handicap auprès de structures et d'instances et, encore, de la défense des droits des personnes en situation de handicap à l'échelle individuelle et collective.

Le terme d'intervenant pair a été choisi pour rassembler autour d'un noyau commun les différentes pratiques qui s'appuient sur les compétences issues de l'expérience vécue de la personne. L'intervenant pair est celui qui a réussi à transformer son expérience subjective en savoirs d'expérience transmissibles et qui est reconnu pour ses savoirs d'expérience tout autant par autrui que par les acteurs des différents contextes d'exercice.

II. Le référent de l'intervention par les pairs

Le recours aux savoirs expérientiels des intervenants pairs doit être soutenu et facilité par les référents de l'intervention par les pairs.

Il s'agit d'une nouvelle mission que des professionnels vont exercer en tant que personne-ressource de la mobilisation des savoirs expérientiels et de l'intervention par les pairs.

Soutenu par sa hiérarchie, le rôle du référent de l'intervention par les pairs est de sensibiliser, d'impulser, d'organiser et systématiser le recours aux savoirs expérientiels des personnes qui en développent dans l'activité de leur organisation. Le référent travaille auprès des équipes au sein de leur structure, participe au développement d'un réseau local ou régional d'intervenants pairs.

Il consacre au minimum 20 à 30 % de son temps de travail à la réalisation des actions suivantes:

² Adapté de plusieurs sources convergentes : Borkman T. (1976), Dewey J. (1973), Demailly L. et Garnoussi N. (2015), Gardien E. (2017), Jouet E., Flora L., Las Vargnas O. (2010).

- Vis-à-vis des professionnels dans son contexte d'exercice :
 - Sensibilisation et accompagnement des professionnels de tous niveaux à l'intervention par les pairs;
 - Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action ou de projets visant l'inscription du recours aux savoirs expérientiels et de l'intervention par les pairs dans son contexte d'exercice;
 - Accompagnement des professionnels dans l'ajustement de leur posture vis-à-vis des intervenants pairs;
 - Suivi et évaluation du plan d'action ou de projets réalisé(s) au sein de son établissement/service/entreprise/etc.;
 - Veille sur l'inscription du recours aux savoirs expérientiels et à l'intervention par les pairs dans le projet de l'association, de l'établissement, la politique de l'entreprise, etc.

- Vis-à-vis des personnes concernées par un handicap :
 - Sensibilisation des personnes concernées à l'intervention par les pairs;
 - Identification de leurs besoins, formalisation de leur demande et mise en œuvre de l'accompagnement par des intervenants pairs;
 - Contribution à l'organisation logistique et facilitation de l'intervention des intervenants pairs dans et hors de la structure/service/organisme/etc.;
 - Mobilisation des ressources et identification de potentiels intervenants pairs parmi les personnes concernées.

Les référents de l'intervention par les pairs sont des professionnels qui ont des qualités relationnelles et une bonne connaissance du tissu associatif et des ressources du territoire, toujours en co-construction avec les intervenants pairs.

III. Public-cible

La formation s'adresse à tout professionnel (salarié d'ESSMS, de MDPH, d'entreprise, de mairie...) à même de porter légitimement et activement une démarche de développement de l'intervention paire en interne. En parallèle, des intervenants pairs en situation de handicap seront également formés sur le territoire.

Il n'y a pas de prérequis de niveau d'études ou de diplôme.

Les objectifs opérationnels de la formation

A l'issue de la formation, les professionnels devront être capables de :

- Porter un discours afin de sensibiliser, convaincre, fédérer les parties prenantes autour de cette approche novatrice, en interne comme en externe ;
- Restituer le contexte et les enjeux éthiques de l'intervention paire, les apports de ces interventions pour les bénéficiaires (personnes en situation de handicap, professionnels, aidants, décideurs politiques, etc.) ;
- S'approprier les missions opérationnelles liées au rôle de référent, ainsi que la boîte à outils nationale³ ;
- Concevoir un plan d'action ou des projets visant à développer l'intervention par les pairs ;
- Ouvrir pour l'inscription des interventions par les pairs dans les services publics, les projets d'établissements et services médico-sociaux, les axes stratégiques des entreprises, des

³ La démarche EPoP permet l'élaboration d'une boîte à outils qui contient des supports utiles pour l'exercice des missions des référents de l'intervention par les pairs. Exemples de documents : infographie des différentes formes d'intervention par les pairs, infographie des différentes formes et contextes d'exercice de la mission de référent de l'intervention par les pairs, fiches juridiques définissant les avantages et inconvénients des différents statuts d'interventions-pairs, etc.

collectivités territoriales etc...

Les modalités pédagogiques

Formation en présentiel, active et participative, alternant des séquences d'apprentissage et des séquences de mises en œuvre (cas concrets), s'appuyant sur l'expérience des stagiaires ainsi que des témoignages d'intervenants pairs et référents de l'intervention par les pairs. Il est important que la formation puisse être animée partiellement en binôme avec un intervenant pair de votre réseau. Le recueil des motivations, attentes et besoins des participants à la formation, en amont ou en début de formation est essentiel. C'est important de proposer une réflexion autour des projets des stagiaires entre deux temps de formation.

IV. Conditions de réussite de la formation

- Ingénierie de la formation co-construite avec des intervenants pairs et référents de l'intervention par les pairs déjà en poste (intégrant une grille d'évaluation partagée de la formation) ;
- Co-animation en impliquant un ou plusieurs formateurs pairs dans les conditions de rémunération des règlementations ad hoc ;
- Absence de prérequis en termes de niveau de formation/diplôme préalable ;
- Formations organisées par petits groupes (12 à 15 personnes maximum). Des formations hybrides entre professionnels issus de milieux différents peuvent s'avérer intéressantes dès lors que la question des savoirs expérientiels est reconnue. Néanmoins, des temps spécifiques entre professionnels de chaque contexte d'exercice sont nécessaires.
- Formation de 5 à 8 jours non-consécutifs (par exemple un jour par semaine sur un mois) complétée par des demi-journées de retour d'expérience régulier (toutes les 8 semaines environ). Ces temps de retour d'expérience auront plusieurs objectifs : étayage de la pratique des référents de l'intervention par les pairs, construction d'une identité partagée autour d'une communauté de pratiques, évaluation des effets de la formation (cf. grille d'évaluation) ;
- Permettre des temps de formation commun entre les intervenants et référents de l'intervention par les pairs.

V. Thématiques à aborder

A. Savoirs expérientiels et interventions des pairs, de quoi parle-t-on?

- Définitions des savoirs expérientiels et de leurs apports ;
- Exemples d'interventions des pairs en France à partir d'exposé(s) par les pairs de leurs pratiques (*in situ* ou sous forme de vidéos). Découvrir des exemples d'intervention et d'accompagnement par les pairs. Comprendre les enjeux éthiques et l'impact de l'intervention par les pairs ;
- La place des savoirs expérientiels : comprendre les différentes formes de savoirs et leurs complémentarités ;
- Savoir explorer le potentiel des personnes en situation de handicap à construire et réaliser un projet d'intervention ;
- Identification des conditions d'exercice adaptées pour chaque intervenant pair : forces, limites (fatigabilité, charge émotionnelle, sujets sur lesquels on ne souhaite pas intervenir), étayages nécessaires ;
- Opportunités d'exercice en tant qu'intervenant pair : différentes conditions contractuelles, statuts et droits associés, identification des possibilités de formation ultérieures, travail sur le projet de chaque intervenant pair.

B. Contexte d'intervention

- Cadre législatif (la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 2006 et ratifiée par la France en 2010, la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action

sociale et médico-sociale, etc... ;

- Evolutions conceptuelles de la notion de handicap : du modèle biomédical (CIM⁴) à l'approche intégrative (CIH⁵) à l'approche environnementale (CIF⁶).
- Autodétermination, autonomie, pouvoir d'agir : de quoi parle-t-on ?
- Droits des personnes : droits fondamentaux, protection sociale, voies de recours ;
- Freins et opportunités pour les parcours de vie des personnes en situation de handicap (accessibilité, évolution de l'offre d'accompagnement avec la création des nouvelles réponses telles que : emploi accompagné, habitat inclusif, etc.).

C. Intervenir sur un territoire

- Comment repérer les ressources du territoire et acteurs et dispositifs clés ;
- Comment s'adresser aux différents acteurs ;
- Travailler en partenariat et en réseau.

D. Intervenir dans une organisation

- Nécessité d'un cadre posé pour l'intervention d'un référent de l'intervention par les pairs (ex. : fiche de mission) ;
- Posture attendue : écoute active, capacité d'empathie, juste proximité, absence de jugement ;
- Savoir établir un plan d'action ou des projets en co-construction avec des personnes concernées par une situation de handicap en interne et/ou des intervenants pairs externes :
 - ⇒ Réunion d'information auprès d'un groupe de professionnels et personnes concernées ;
 - ⇒ Identification et recueil des idées de projets ouvrant à l'intervention paire ;
 - ⇒ Animation de réunions ;
 - ⇒ Evaluation du plan d'action et/ou des projets et pérennisation.

Les mises en situation doivent être régulières au cours de la formation.

Idéalement la formation des référents de l'intervention par les pairs doit être intégrée dans une démarche plus systémique permettant le développement des interventions des pairs dans une structure ou sur un territoire. Pour sécuriser les conditions de déploiement des intervenants pairs, il est essentiel de sensibiliser d'une part les proches et accompagnants, et d'autre part les professionnels des organisations qui vont les accueillir. Des temps de co-formation peuvent être particulièrement intéressants à cet égard.

⁴ CIM : Classification internationale des maladies.

⁵ CIH : Classification Internationales des Handicaps.

⁶ CIF : Classification Internationale du Fonctionnement.

Membres du groupe de travail ayant contribué à la rédaction de ce document

ALLOUCHERIE Margaux	Coordinatrice régionale paire EPoP à LADAPT Nouvelle-Aquitaine
AUMOITE Arthur	Coordinateur régional pair EPoP au CREAI Hauts-de-France
BENKO Nicolas	Responsable formation à la Croix-Rouge française
BOUDET Émilie	Chargée emploi et formation à la Croix-Rouge française
GARDIEN Eve	Maître de conférences à l'université de Rennes
HABA Sihame	Responsable de la Communication - Patiente diplômée à l'Université des Patients - Sorbonne Université
LEGER Yolande	Conseillère Pair-aidante au Cap emploi Haute Savoie
LITTIERE Claire	Cheffe de service de la MDPH de l'Aisne
OILLAUX Maxime	Chef de projet au Secrétariat général du Comité Interministériel du Handicap
PARMENTIER Dorine	Chargée de missions coordination et partenariats de la Communauté 360 de la Somme
ROUMANIE Sandra	Intervenante paire EPoP
SALLALI Mustapha	Coordinateur national pair EPoP à la Croix-Rouge française
SINIGAGLIA Sabrina	Responsable de projets, études et formations à la Fédération nationale des CREAI Chargée du déploiement EPoP en région au sein de l'équipe ressource nationale EPoP
TURNA Aysegul	Cheffe de projet EPOP à la Croix-Rouge française
TURSI Pauline	Coordinatrice régionale EPoP au CREAI Hauts-de-France
VRANCKX Fathia	Coordinatrice régionale EPoP à LADAPT Nouvelle-Aquitaine



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*